Bulletin d'Information N° 1 sur la propriété intellectuelle de NA

Version : 2023

Utilisation en interne de la propriété intellectuelle de NA

Politique de la reproduction et de l'utilisation de la propriété intellectuelle de la littérature sur le rétablissement et de l'utilisation des marques déposées de NA par les groupes, les services mondiaux et les comités , qui sont approuvées par la fraternité.

Le droit de propriété intellectuelle de la fraternité (FIPT Fellowship Intellectual Property Trust) décrit en détail comment le nom, les marques déposées et la littérature de rétablissement de NA sont protégés et administrés par les services mondiaux de Narcotiques Anonymes (NAWS). À la demande de la fraternité, telle qu'exprimée par ses groupes à travers leurs délégués régionaux lors de la Conférence des services mondiaux de 1993, et pour le bénéfice de la fraternité dans son ensemble (qui est le bénéficiaire de ce dépôt), le FIPT a été créé, et les services mondiaux de NA ont été officiellement nommés fiduciaire des propriétés intellectuelles de la fraternité, et confirmés comme étant le seul éditeur et distributeur de toute la littérature de rétablissement de NA. Les services mondiaux de NA sont directement responsables devant la Ccnférence des services mondiaux et, en tant que fiduciaire, détiennent le titre légal de toutes les marques déposées et de la littérature de rétablissement de NA. Ce bulletin ainsi que les autres bulletins sur la propriété intellectuelle viennent compléter le FIPT et contiennent les règles relatives à l'utilisation acceptée des propriétés intellectuelles de NA au sein de la fraternité, sans qu'il soit nécessaire de demander une autorisation spécifique aux services mondiaux de NA. Ces règles sont fondées en partie sur des considérations juridiques et en partie sur la nature de NA. Elles permettent de s'assurer que le nom, les marques déposées et la littérature de rétablissement de NA seront toujours disponibles en vue de remplir notre but primordial. Toute utilisation du nom de NA, des marques déposées, de la littérature de rétablissement ou de toute autre propriété intellectuelle qui n'est pas spécifiquement couverte par la présente est réservée aux services mondiaux de Narcotiques Anonymes.

Notre obligation fiduciaire

En tant qu'administrateur, les services mondiaux de NA se sont vus confier la responsabilité d'obtenir, de maintenir et de faire respecter la protection des droits d'auteur et des marques déposées du nom de NA, des marques déposées, et dela littérature de rétablissement pour le compte de la fraternité. Étant donné qu'aucune personne ou aucun groupe de personnes n'est propriétaire de la littérature approuvée par la fraternité, la propriété des droits d'auteur est enregistrée sous le nom de Narcotics Anonymous World Services, Inc. Cela garantit, entre autres, que le message de la fraternité tel qu'il est présenté dans nos livres et dépliants sur le rétablissement ne soit pas modifié, utilisé ou vendu par d'autres, et que les marques déposées de la fraternité ne soient pas utilisées de manière inappropriée. Il s'agit avant tout de l'intégrité du message de NA et de la nécessité de protéger la propriété intellectuelle de NA afin que NA puisse continuer à posséder et à contrôler son propre matériel. Les services mondiaux de NA ont également reçu la responsabilité de s'assurer que la littérature de Narcotiques Anonymes distribuée contienne bien les textes actuels convenus par la fraternité de Narcotiques Anonymes. La protection de nos droits d'auteur et de nos marques déposées est un moyen essentiel de garantir la fidélité conceptuelle du message de NA, de la littérature de NA et de sauvegarder la propriété de la fraternité de NA.

Afin de maintenir le contrôle des droits d'auteur, le matériel de rétablissement de NA ne peut être reproduit qu'avec la permission des services mondiaux de NA, détenteurs des droits d'auteur. Tout le

matériel de rétablissement porte un logo approuvé par la fraternité, décrit ci-après. Ce bulletin vise à décrire cette autorisation au sein de Narcotiques Anonymes. Vous trouverez des informations complémentaires à cet égard à l'adresse suivante : www.na.org/fipt

Rendre notre message accessible

Les services mondiaux de NA s'efforcent d'assurer l'accès au message de NA. Des dépliants de rétablissement, des lectures de réunions et des livrets approuvés par la fraternité sont publiés sur www.na.org dans plus de cinquante langues. Les sites web de la fraternité qui souhaitent donner accès à ce matériel doivent inclure un lien vers ces documents, plutôt que de les copier ou de les publier eux-mêmes. Les services mondiaux de NA ne mettent pas actuellement en ligne les livres de NA en raison de notre expérience passée avec la prolifération des versions PDF. L'incapacité à contrôler la distribution à grande échelle des documents produits électroniquement affaiblit la capacité de la fraternité à protéger ses documents sous droits d'auteur. Nous répondons à ce besoin par l'intermédiaire des services mondiaux de NA qui distribuent chaque année des milliers de livres imprimés et d'autres documents sur le rétablissement, aux dépendants qui en ont besoin.

La majeure partie des revenus des services mondiaux de NA provient des recettes de la vente de la littérature imprimée, et est en mesure de donner ou de financer plus d'un demi-million de dollars de littérature chaque année. L'argent que les membres dépensent ou ne dépensent pas pour la littérature affecte la capacité des services mondiaux de NA à répondre aux demandes de littérature des dépendants du monde entier. Nous ne sommes pas une entreprise normale ; nous sommes une fraternité spirituelle qui doit gérer une entreprise, à savoir les services mondiaux de NA. Mais cela, afin de remplir notre mission : travailler vers un avenir où « chaque dépendant dans le monde a la chance de vivre le message dans sa propre langue et culture ». Les services mondiaux de NA doivent demeurer financièrement stables et capables de reproduire, enregistrer et protéger la propriété intellectuelle de Narcotiques Anonymes.

Politique d'utilisation et de reproduction de la littérature de rétablissement de NA par les groupes et les structures de service

Utilisation par des membres de NA ou d'autres personnes

Les directives, contenues dans ce bulletin ou d'autres bulletins s sur la propriété intellectuelle, n'accordent pas aux membres de NA ou à ceux qui ne font pas partie de NA la permission d'utiliser la littérature de rétablissement protégée par les droits d'auteur de NA, ou toute autre propriété intellectuelle. Les membres de NA ou d'autres personnes qui désirent utiliser n'importe quelle partie de la littérature de rétablissement de NA protégée par les droit d'auteur doivent écrire directement aux services mondiaux de NA.

Utilisation par les groupes de NA

En règle générale, personne n'a l'autorité de reproduire la littérature de rétablissement approuvée par la fraternité de NA sans l'autorisation écrite préalable des services mondiaux de NA. Cependant, étant donné la nature de notre fraternité, notre expérience indique que les groupes de NA et seulement les groupes de NA devraient avoir l'autorité de reproduire les dépliants et les livrets actuels de littérature de rétablissement approuvés par la fraternité, aussi longtemps qu'ils tiennent compte de la quatrième tradition et des limites décrites ici. Une description du groupe de NA, sa nature, sa fonction et son rôle dans la fraternité de NA, se trouve dans le livret Le Groupe. Cette permission ne s'applique pas aux livres approuvés par la fraternité. Un livre est défini comme un ouvrage de plus de 25 000 mots en anglais.

Lorsqu'ils examinent la nécessité de reproduire la littérature de rétablissement approuvée par la fraternité de NA, les groupes de NA doivent tenir compte des principes spirituels de responsabilité, d'unité

et d'autonomie tels qu'ils sont mentionnés dans notre quatrième tradition, et suivre l'ensemble de ces règles :

1. Un groupe de NA ne peut reproduire les livrets et dépliants actuels de la littérature de rétablissement approuvée par la fraternité de NA que s'il en a clairement besoin.
2. La littérature de rétablissement approuvée par la fraternité de NA et reproduite par un groupe de NA ne peut être distribuée qu'au sein de ce groupe et jamais en ligne ou dans un format électronique. Ces documents doivent toujours être distribués gratuitement ; ils ne peuvent pas être vendus dans le but de générer des revenus.
3. Le texte des livrets et dépliants approuvés par la fraternité de NA et reproduits par un groupe de NA ne peut être altéré ou modifié de quelque manière que ce soit.
4. Les droits d'auteur de la publication reproduite doivent être mis en évidence comme suit : « Copyright © [année de la première publication], Narcotics Anonymous World Services, Inc. Reproduit avec autorisation. Tous droits réservés. »

Utilisation par des structures de service NA enregistrées

Les structures de service de NA enregistrées auprès des services mondiaux de Narcotiques Anonymes peuvent citer ou reproduire des parties de la littérature de rétablissement approuvée par la fraternité de NA, jusqu'à 25% de l'œuvre originale. Dans le cas des livres de NA, les structures de service enregistrées auprès de NA peuvent reproduire ou citer jusqu'à 25 % d'un seul chapitre ; les entrées de méditation quotidienne sont considérées comme un chapitre. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir l'autorisation de dépasser ces limites, veuillez contacter les services mondiaux de Narcotiques Anonymes.

Pour les ressources développées localement, nous demandons que l'article indique clairement de quoi il s'agit et quel organisme de service l'a approuvé. Afin d'éviter toute confusion, la mise en forme ne doit pas ressembler à la littérature de rétablissement de NA. Les traductions de la littérature de rétablissement de NA impliquent souvent une reproduction locale au cours du processus d'approbation local. Les approbations à cette fin peuvent être obtenues en contactant les services mondiaux de Narcotiques Anonymes.

Les structures de service de NA qui sont enregistrées auprès des services mondiaux de Narcotiques Anonymes et qui souhaitent citer ou reproduire des parties de la littérature de rétablissement approuvée par la fraternité de NA doivent toujours mentionner l'origine de la citation ou de l'extrait de littérature.

Politique relative à l'utilisation des marques déposées de NA par les groupes et les structures de service

Utilisation par des membres de NA ou d'autres personnes

Les directives du présent bulletin ou d'autres bulletins sur la propriété intellectuelle n'accordent pas aux membres de NA ou à des personnes extérieures à NA la permission de reproduire ou d'utiliser les marques déposées de NA ou toute autre propriété intellectuelle. Les membres de NA ou d'autres personnes qui souhaitent utiliser les marques déposées de NA doivent écrire directement aux services mondiaux de Narcotiques Anonymes.

Utilisation par les groupes de NA

Les directives ci-dessous décrivent comment les groupes de NA et les structures de service enregistrées auprès des services mondiaux de Narcotiques Anonymes peuvent utiliser les marques déposées de NA.

Certaines des marques déposées de la fraternité de Narcotiques Anonymes sont : le nom « Narcotiques Anonymes », les initiales stylisées de NA, le diamant dans un cercle et le logo de groupe original de NA, tous illustrés ci-dessous. Les services mondiaux de NA possèdent également d'autres marques déposées dont l'usage est réservé aux services mondiaux de NA.

Narcotics Anonymous®

…. À rajouter les deux logos manquants

Politiques d'utilisation

L'utilisation des marques déposées de Narcotiques Anonymes devrait toujours refléter le sérieux de notre mission principale et de notre fondement spirituel qu'est l'anonymat. Le nom ou les marques déposées de Narcotiques Anonymes ne doivent pas être utilisés par un groupe de NA ou un organisme de service d'une manière qui impliquerait une affiliation, une obligation légale ou une responsabilité financière, de ou envers, une autre partie de la fraternité, de la structure de service ou d'une organisation extérieure. Cela signifie que nous ne devons pas utiliser les marques déposées, le nom ou les logos de la fraternité :

- De quelque manière que ce soit qui servirait à endosser, financer, promouvoir ou affilier la fraternité de NA à une organisation extérieure ;
- En lien avec des slogans, des thèmes ou d'autres documents liés à l'application de la loi et maintien de l'ordre public, à la politique, à la médecine ou à la religion ;
- D'une manière susceptible d'offenser ou de manquer de respect à la sensibilité d'autres organisations, groupes ou à NA dans son ensemble ; ou
- D'une manière qui pourrait nous impliquer dans une controverse publique.
-

Marque déposée « NA Fellowship approved »

La marque « NA Fellowship Approved » est utilisée pour indiquer qu'un ouvrage de rétablissement a été approuvé par la fraternité de Narcotiques Anonymes conformément à la voix exprimée par ses groupes à travers leurs délégués lors de la conférence des services mondiaux. La littérature portant cette marque est généralement le seul type de littérature lue dans les réunions de NA. La marque « NA Fellowship Approved » n'est utilisée que par les services mondiaux de Narcotiques Anonymes, Inc. et ne peut être utilisée par aucun groupe de NA, structure de service ou autre, sur tout autre matériel.

Rajouter le logo manquant

Marquage des marques déposées

Dans la mesure du possible, le symbole ® doit être placé à droite de toutes les marques de NA enregistrées à chaque fois que l'une d'entre elles est reproduite ou utilisée. Ce faisant, nous montrons que ces marques sont légalement détenues ou enregistrées. C'est une façon de contribuer à préserver le droit légitime de la fraternité à la propriété de ses marques déposées.

Protection des créations

Chaque fois qu'un groupe ou une structure de service de NA demande à un artiste de créer une œuvre d'art originale, un dessin, une conception ou un affichage utilisant une marque de NA, la structure

de service de NA devrait toujours s'assurer que l'artiste signe un document lui cédant ses droits sur l'œuvre d'art, y compris sur le rendu original. Ce faisant, nous nous assurons que ni les logos de NA ni les œuvres d'art créées au profit de la fraternité ne peuvent être utilisés ultérieurement au profit d'une personne privée ou d'une entreprise commerciale extérieure.

Le Bulletin N°1 sur la propriété intellectuelle de NA a été approuvé par la fraternité de Narcotiques Anonymes conformément à la voix exprimée par ses groupes à travers leurs délégués des services régionaux lors de la conférence des services mondiaux du 27 avril 1993, applicable à partir du 1er mai 1993. Il a été amendé lors des conférences des services mondiaux de 1997, 1998 et 2023. Ce bulletin remplace tous les bulletins et règles antérieures relatives à l'utilisation de la littérature protégée par les droits d'auteur et des marques déposées par les groupes, les services mondiaux et les comités.

Ce document est identifié en son nom dans les règles de fonctionnement du droit de propriété intellectuelle de la fraternité (FIPT), article V, section 1.

Il a été approuvé par la fraternité de Narcotiques Anonymes conformément à la voix exprimée par ses groupes à travers leurs délégués régionaux lors de la conférence des services mondiaux en tant que fiduciaire du FIPT le 27 avril 1993, et a été révisé par les délégués régionaux lors des conférences des services mondiaux des 30 avril 1997, 27 avril 1998 et 1er mai 2023. Seul le fiduciaire est habilité à le modifier.

Pour s'inscrire ou pour plus d'informations, contactez les services mondiaux de NA,

19737 Nordhoff Place, Chatsworth, CA 91311 USA, Tel *: (*818) 773-9999, site internet : www.na.org.